

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 23002
---	---	-----------------------------

Séance du : 22 février 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 09 02 2023.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Stéphanie FILLON	Anne ROUX	Étienne GOBIN	Nicole RENAUD
Alain MIGEON	Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU
<u>POUVOIRS</u>			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Demande de subvention auprès du Département pour le Chantier d'Insertion dans le cadre du PDI 2023

Objet de la convention :

Définir les modalités de partenariat entre le Département et le C.C.A.S. de Bressuire, pour son action « Chantier d'Insertion » menée en faveur des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Durée de la convention : 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Évaluation de l'action :

A l'issue de l'action, le C.C.A.S. complétera et transmettra une fiche de synthèse au bureau d'insertion concerné, en indiquant en particulier le nombre d'allocataires RSA ayant bénéficié du Chantier d'Insertion.

Montant de la subvention :

Pour soutenir l'action, une subvention de 30 000 € est demandée.
En 2022, nous avons perçu 15 000 €.

Modalités de versement :

La subvention sera versée en 2 temps :

- une part fixe de 80% à la signature de la convention ;
- une part variable sur présentation du rapport d'activité lié à l'action et d'un état des dépenses et recettes de l'exercice en cours à la date du 31 décembre de l'année en cours.

✍

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Présidente ou sa représentante à déposer un dossier de demande de subvention relative au Chantier d'Insertion ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou sa représentante à signer la convention correspondante pour 2023.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale Ferchaud

